



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le trente octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Moulidars, dûment convoqué le 13 Octobre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DESPORT Martial, Maire.

Présents : DESPORT Martial, DUPUIS Éliane, DESVARD Nadège, DUROSIER Gérard, MAURIN Jean-Bernard, CAGIGAL Romuald, VERGNAUD Josiane, Eric DUPUIS, TUROTTE Pascal, VACHERON Mylène, CARNEIRO Sergio, AURAS Stéphane.

Excusés : SAID HOUSSEINE Cécile, VIGIER Arnaud et CLOCHARD Stéphane (procuration à MAURIN Jean-Bernard)

Secrétaire de séance : Mme DUPUIS Éliane

Règlement frais de bornage géomètre M. ENNUYER Jean-Paul, parcelle ZP60, 61 et 62 lieu-dit « Chez Maurin »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un bornage a été effectué par Mr ENNUYER Jean-Paul, géomètre au lieu-dit « Chez Maurin » dans le but de réaliser un fossé le long des parcelles ZP 62 appartenant à Mr SOUCHARD Yves, ZP 61 appartenant à Mr DURANDEAU Bernadette et ZP 60 appartenant à Mr DUROSIER Gérard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (13 voix pour), charge Monsieur le Maire de régler la facture n°2015-203, d'un montant de 923.76 €. (art. 2152-chapitre 21, opération n°2152-section d'investissement)

Extension de protection de l'Église dans son ensemble

Après un entretien avec l'Architecte des Bâtiments de France, il est souhaitable de protéger en totalité l'Église de Moulidars dont seule la façade est inscrite par arrêté du 14 Septembre 1912.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (13 voix pour) accepte cette extension de protection de l'Église.

Autorisation règlement facture société MISO – acquisition et installation défibrillateur salle des sports

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un défibrillateur a été installé dans la salle de sports par l'entreprise MISO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (13 voix pour), autorise Monsieur le Maire à régler la facture n°108595 d'un montant de 2 308.14 € (section d'investissement- art-2158-chap 21 – opération n° ONA)

Demande de participation aux frais de fonctionnement du gymnase de Saint-Michel et autres dépenses du SIVOM de Saint-Michel

Deux enfants de Moulidars sont scolarisés au collège de Saint-Michel, le SIVOM soumet une participation de 83.60 € par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (13 voix contre), refuse cette participation.

Demande de subvention pour participation frais de fonctionnement MFR Triac-Lautrait.

Un enfant de Moulidars est scolarisé à la MFR Triac-Lautrait. L'établissement demande une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (13 voix contre), refuse de verser cette subvention.

.../...

Décision Modificative 2015-01

Le tableau de l'actif fourni par la Trésorerie de Châteauneuf-sur-Charente laisse apparaître que certains amortissements ne sont pas prévus au Budget Primitif 2015.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus au Budget Primitif 2015 étant insuffisants, il est nécessaire de voter la Décision Modificative suivante :

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
020-(dépenses imprévues) 1 159.34 €	040 - 28051.....390 € 2804172.....114.92 € 28041582.....562.92 € 28041511.....91.50 € Total : 1159.34 €
Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
61558 (autres biens mobiliers).....- 1 159.34 € 042-6811.....+ 1 159.34 €	/

Décision Modificative 2015-02

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (13 voix pour) décide d'effectuer les opérations suivantes :

Dépenses d'investissement	Dépenses de fonctionnement
Chap. 21 - art. 2138+ 4.80 € - art. 21532.....+ 21.60 €	Chap. 011 – art.6182-26.40 € (documentation générale et technique)
TOTAL + 26.40 €	TOTAL - 26.40 €

Question diverses

- Le bureau d'études Hydraulique Environnement a lancé un appel d'offres pour l'étude topographique du projet d'aménagement du Bourg. Trois géomètres ont répondu à l'offre : Philippe BOUCARD pour un montant T.T.C. de 5 400.00 €, Hétéria (Géomètre - Expert) pour un montant T.T.C. de 3 588.00 € et Topo 16 Infra pour un montant de 4 590.00 €. Le choix du géomètre sera décidé ultérieurement par la Commission d'Appel d'Offres.
- Création de l'agenda communal en cours de réalisation par Conseil Information.
- Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Le Conseil Municipal prendra une décision lors d'un prochain Conseil Municipal.
- Projet achat d'un tracteur tondeuse. Hypothèse d'un emprunt sur 5 ou 7 ans ? Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe.
- Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs pour le recensement de la population.
- Mise en lumière de l'église ; le SDEG doit passer notre dossier en commission.
- Samedi 05 Décembre 2014 14h décoration du sapin de Noël, 15h15 Spectacle Hassam et Zappata. Problème de salle pour le spectacle, cantine proposée ou scène de Renata Scant. Prochaine réunion 23 Novembre à 19h30.
- Trail : 1^{er} WE de Novembre 2016 (Dimanche 06 Novembre), création d'une association, la communication doit être faite. 12 Mars 2016 : journée des arts à Moulidars. Samedi 16 Juillet : festival de jeunes talents.
- Éric Pasquet : souhaite agrandir sa maison. Il souhaite racheter une partie du chemin communal n°34. Le Conseil Municipal refuse.
- Pancartes de rues commandées auprès de Signalisation 16.
- Repas des aînés : le 29 Novembre à 12h.
- Romuald CAGIGAL communique les dates de visites possibles pour le site ATRION à Mornac. Une date commune sera choisie lors d'un prochain conseil municipal.
- Horaires basket / badminton : faire un point.
- Lampadaire de Mr et Mme LAPLACE : le devis du SDEG s'élève à 1 200 € pour installer un poteau et un lampadaire : réponse du Conseil : attendre l'aménagement du Bourg.
- Commission voirie : Lundi 02 Novembre, 15h.

La séance est levée à 21h30.